



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 21 JUIN 2021 A 19h00

L'an deux mille vingt et un et le lundi vingt et un juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal dument convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Florence SANCHEZ, Maire.

PRESENTS : Florence SANCHEZ – Henry Paul BONNEAU – Fabienne MICHEL – Jean-Claude PAGNIER - Sonia REBOUL –Gérard ORTUNO - Géraldine LACANAL – Marianne ARRIGO – Bruno VANDERMEERSCH – Pierre MARIEZ – Céline BRUN-GHALEM – Pierre CROS - Terry ADGE – Françoise BARTHELEMY - Bruno HERNANDEZ – Lydie LAMBERT– Fabrice BARBE - Béatrice CECILLON–PINTENO – Jean-Marc DAUGA - André LOPEZ – Véronique PEYROTTE - Sylvain BARONE - Laurence GRANIER – Thomas BORDENAVE

POUVOIRS : Michel BERNABEU à Henry-Paul BONNEAU
Gaëlle GUENAL à Florence SANCHEZ
Geneviève ADGÉ à Géraldine LACANAL
Emmie CHARAYRON à Laurence GRANIER

ABSENT EXCUSE : Sébastien CHAUZY

Le quorum est atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 19h00

I / Nomination du secrétaire de séance : Céline BRUN-GHALEM

II/ Séance à huis-clos : la proposition de tenue à huis-clos de la séance est adoptée à l'unanimité compte-tenu des conditions sanitaires actuelles et de la configuration de la salle ne garantissant pas un respect de la distance physique.

III/ Enumération des points de l'ordre du jour de la séance :

1. FINANCES – Attribution d'une subvention d'équilibre à Sète Thau Habitat pour la réalisation d'un programme de 6 logements sociaux dit « Maison GRATTON »
2. FINANCES – Actualisation de la tarification applicable en matière de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.)
3. URBANISME - Cession de la parcelle BI n° 45 à SETE THAU HABITAT pour la création de logements sociaux
4. URBANISME - Cession d'une partie de l'impasse sise rue Emile Loubet
5. ENVIRONNEMENT - Création sur le territoire communal d'une zone de préemption au titre de la protection des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.)

6. ENVIRONNEMENT – Conclusion de baux emphytéotiques entre la Ville de Poussan, le Conservatoire des Espaces Naturels et Sète Agglopôle Méditerranée
7. ASSEMBLEE DELIBERANTE - Demande de Protection Fonctionnelle

IV/ Information sur les décisions du Maire :

Vu les délégations qui lui ont été accordées, par délibération n°2020-28 en date du 05 août 2020, Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2021-19 du 20/05/2021 – REALISATION D'UNE OUVERTURE DE CREDITS AUPRES DE CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL

Les projets de décision n°2021-20 et n°2021-2021 n'ont pas abouti à la signature d'un acte administratif.

Décision n°2021-22 du 31/05/2021 – FIXATION DE TARIFS D'OCCUPATION DES DOMAINES PUBLICS - AUTORISATION DE RECETTES

Décision n°2021-23 du 28/05/2021 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU - ETUDE POUR LA DESIMPERMEABILISATION ET LA VEGETALISATION DE LA COUR DU GROUPE SCOLAIRE DES BAUX

Décision n°2021-24 du 07/06/2021 – PROMESSE UNILATERALE DE VENTE - PARCELLE AB N° 90

Décision n°2021-25 du 11/06/2021 – PROMESSE UNILATERALE DE VENTE - PARCELLE AA n° 221

V/ Les rapports :

RAPPORT N°1 : FINANCES – Attribution d'une subvention d'équilibre à Sète Thau Habitat pour la réalisation d'un programme de 6 logements sociaux dit « Maison GRATTON »

Rapporteur : M. BONNEAU

Le Conseil municipal approuve **A L'UNANIMITE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 113 500 euros à SETE THAU HABITAT afin de réaliser l'opération d'acquisition amélioration de l'immeuble sis 2, Rue Marcel Palat et de produire 6 logements sociaux.

RAPPORT N°2 : FINANCES – Actualisation de la tarification applicable en matière de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.)

Rapporteur : M. VANDERMEERSCH

Le Conseil municipal adopte **A L'UNANIMITE** la modification de la tarification de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au 1^{er} janvier 2022, avec un tarif de base à 21,20 euros et des coefficients de modulation de 2 à 6 selon les surfaces. Le Conseil municipal décide de ne pas appliquer l'exonération prévue par défaut pour les enseignes dont la somme des superficies correspondant à une même activité et apposées sur un immeuble ou de façon contigüe sur un immeuble est inférieure ou égale à 7 m², et d'appliquer une exonération pour les enseignes dont la somme des superficies correspondant à une même activité et apposées sur un immeuble ou de façon contigüe sur un immeuble est inférieure ou égale à 3 m².

RAPPORT N°3 : URBANISME - Cession de la parcelle BI n° 45 à SETE THAU HABITAT pour la création de logements sociaux

Rapporteur : M. BONNEAU

Le Conseil municipal approuve **A LA MAJORITE** (2 abstentions : L. GRANIER, T. BORDENAVE / 1 contre : E. CHARAYRON) la vente de la parcelle sise au lieu-dit la Garenne, cadastrée section BI n° 45 d'une contenance de 811 m² moyennant le prix de 31 000 euros nets vendeur.

RAPPORT N°4 : URBANISME - Cession d'une partie de l'impasse sise rue Emile Loubet

Rapporteur : M. BONNEAU

Le Conseil Municipal approuve **A LA MAJORITE** (1 abstention : J-M. DAUGA) la cession d'une partie de l'impasse sise rue Emile Loubet s'élevant à 23 m² pour un montant de 460 euros.

RAPPORT N°5 : ENVIRONNEMENT - Création sur le territoire communal d'une zone de préemption au titre de la protection des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.)

Rapporteur : M. MARIEZ

Le Conseil municipal approuve **A LA MAJORITE** (3 absentions : L. GRANIER, T. BORDENAVE, E. CHARAYRON,) la création sur le territoire communal d'une zone de préemption au titre de la protection des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.).

RAPPORT N°6 : ENVIRONNEMENT - Conclusion de baux emphytéotiques entre la Ville de Poussan, le Conservatoire des Espaces Naturels et Sète Agglopôle Méditerranée

Rapporteur : M. MARIEZ

Le Conseil municipal approuve **A LA MAJORITE** (1 abstention : E. CHARAYRON) les termes des deux baux emphytéotiques passés entre la Ville de Poussan, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie et Sète Agglopôle Méditerranée pour une durée de trente années, ainsi que les termes de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Poussan au Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie.

RAPPORT N°7 : ASSEMBLEE DELIBERANTE – Octroi de la protection fonctionnelle sollicitée par Madame le Maire

Rapporteur M. BONNEAU

Le Conseil municipal accorde **A LA MAJORITE** (6 contre : A. LOPEZ, V. PEYROTTE, S. BARONE, L. GRANIER, T. BORDENAVE, E. CHARAYRON /1 abstention : L. LAMBERT) la protection fonctionnelle sollicitée par Madame le Maire.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 19h55.



Madame le Maire,

Florence SANCHEZ



La Secrétaire de séance,

Céline BRUN-GHALEM